



## COMMUNIQUE DE LA FDCMPP SUITE AUX ANNONCES DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE LORS DES ASSISES DE LA SANTE MENTALE

30 septembre 2021

Comme suite aux assises de la santé mentale le Président de la République a annoncé la création de 400 ETP non médicaux dans les Centres Médico Psychologiques Infanto-Juveniles (CMP-IJ).

Encore une fois les Centres Médico Psycho Pédagogiques, acteurs incontournables dans le domaine de la Santé Mentale semblent avoir été oubliés !

Les CMPP sont des lieux de consultation polyvalents de diagnostic et d'accompagnement offrant chaque année des soins de proximité auprès d'enfants souffrant de différentes pathologies, handicaps, ou difficultés, accompagnant leurs parents et travaillant en réseau avec de nombreux partenaires.

Les CMPP assurent chaque année **l'accompagnement de 240 000 enfants (plus de 3 millions de consultations/an)**, soit un tiers des enfants suivis en ambulatoire en pédopsychiatrie en France.

Les équipes pluridisciplinaires de CMPP sont confrontées à la détresse voire à la colère de nombreuses familles devant les délais pour le diagnostic, l'insuffisance des prises en charge, et l'absence de places dans les services et établissements spécialisés et les ruptures de parcours qui rendent leur quotidien et leur avenir particulièrement difficiles.

Nous alertons maintenant depuis plusieurs mois sur l'état de **saturation de nos structures** face à une vague de demandes de prises en charges inédites.

Nous demandons une **répartition équitable des renforts de moyens** qui ont été annoncés pour renforcer l'offre de soin en pédopsychiatrie sur l'ensemble du territoire.

Aussi, dans l'intérêt de nos jeunes patients et de leurs familles, nous attendons du gouvernement et des pouvoirs publics une prise en compte de nos difficultés.

36-40 rue de Romainville, 75019 Paris  
01 42 38 20 71 - [secretariat.fdcmpp@orange.fr](mailto:secretariat.fdcmpp@orange.fr)  
[www.fdmcpp.fr](http://www.fdmcpp.fr)

